

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Séance du mardi 2 juin 2026

Le Comité syndical, régulièrement convoqué le jeudi 21 mai 2026, s'est réuni dans la salle annexe de la Mairie de VOUGY, le mardi 2 juin 2026, sous la Présidence de Monsieur Yves MASSAROTTI Doyen d'âge, pour les délibérations n°2026-21 et n°2026-22, puis sous la Présidence de Monsieur Sandro PEPIN, Président nouvellement élu.

▪ A l'ouverture de la séance :

Etaient présents : **Commune de CLUSES :** Jean-Philippe MAS, Didier PASQUIER ; **Commune de MARNAZ :** Pierre PERY, Antoinette MATANO ; **Commune de SCIONZIER :** Caroline NIGEN, Jean-Marie DELISLE ; **Commune de THYEZ :** Kaouther HEMISSI, Roland CAGNIN ; **Communauté de Communes Cluses Arve et Montagnes (2CCAM) :** Alexandra FOURGEAUD, Georges THIBAUT, Jean-Philippe MAS, Didier PASQUIER, Stéphanie FERRAND, Christian BOUVARD, Pierre PERY, Antoinette MATANO, Pascal PROVOST, Audrey AGUILANIU, Christian HENON, Eric MISSILLIER, Sandro PEPIN, Quentin MONNET, Fabrice GYSELINCK, Joël MOUILLE ; **Communauté de Communes Faucigny-Glières (CCFG) :** Stéphane VALLI, Sébastien BROISIN, Christophe PERY, Yves MASSAROTTI ; **Communauté de Communes des Montagne du Giffre (CCMG) :** Mickaël GRENÊCHE, Bernard DAZZA, Didier JANCART, Eric GAZANION ; **Communauté de Communes des Quatre Rivières (CC4R) :** Claude MARIOTTI, Pascal POCHAT-BARON, Jacques PERILLAT, François FILET ; **Syndicat des eaux des Rocailles et de Bellecombe (SRB) :** Lucas PUGIN, Jean-François OBERSON.

Etaient absents ou excusés (titulaires) : **Communauté de Communes Cluses Arve et Montagnes (2CCAM) :** Vincent RICHARD ; **Communauté de Communes des Quatre Rivières (CC4R) :** Franck BOUZEREAU, Philippe PELISSIER.

Nombre de membres en exercice : 39
Quorum : 20
Nombre de membres présents : 34
Pouvoirs : 1 : Madame Emilie TEYCHENE VAILLANT a donné pouvoir à Monsieur Quentin MONNET

A quitté en cours de séance : Monsieur Jean-Philippe MAS – au cours de la délibération n°2026-24 après le vote du 1^{er} Vice-Président.

Sont arrivés en cours de séance : Monsieur Eric DUCRETTET et Madame Nathalie LEVEILLE au cours de la délibération n°2026-24 à partir de l'élection du 2^e Vice-Président.

RAPPORTEUR : Monsieur Yves MASSAROTTI – Doyen d'âge.

Délibération n° 2020- 21 (Question n° 1)

OBJET : **« ADMINISTRATION GENERALE »** - Installation des nouveaux Délégués des Collectivités adhérentes, composant le Comité syndical.

En application des dispositions combinées des articles L.5711-1, L.5211-1 et L.5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, les règles de fonctionnement de notre Comité syndical sont, pour l'essentiel, identiques à celles relatives au fonctionnement des Conseils municipaux. Il en est de même des dispositions concernant les Maires et Adjointes, qui sont également applicables au Président et aux Membres de notre Comité syndical.

Toutefois, les modalités d'élection des Adjointes dans les Communes de plus de 1 000 habitants (scrutin de liste, avec parité hommes/femmes) ne sont pas transposables aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale.

Le SYDEVAL est un syndicat mixte, dit « fermé », puisqu'il est constitué uniquement de Communes et d'Etablissements Publics de Coopération Intercommunale.

Il s'agit d'un syndicat à la carte, dans la mesure où les collectivités adhérentes décident librement des compétences qu'elles lui délèguent.

A ce jour, quatre communes : CLUSES, MARNAZ, SCIONZIER & THYEZ, ainsi que cinq structures intercommunales : la Communauté de Communes Cluses Arve et Montagnes, la Communauté de Communes Faucigny-Glières, la Communauté de Communes des Montagnes du Giffre, la Communauté de Communes des Quatre Rivières et le Syndicat des eaux des Rocailles et de Bellecombe adhèrent à notre syndicat.

Les compétences encore exercées par notre syndicat comprennent la voirie & les ouvrages d'Art, le traitement des déchets avec l'incinération et le tri sélectif, ainsi que l'assainissement collectif.

Notre syndicat est administré par un organe délibérant, le Comité syndical, composé de Délégués élus par les organes délibérants des différentes collectivités adhérentes, selon les modalités indiquées à l'article L.5711-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Depuis les dernières élections municipales, les Conseils municipaux des Communes adhérentes, les Conseils communautaires de la Communauté de Communes Cluses Arve et Montagnes, de la Communauté de Communes Faucigny-Glières, de la Communauté de Communes des Montagnes du Giffre, de la Communauté de Communes des Quatre Rivières et du Syndicat des eaux des Rocailles et de Bellecombe, ont désigné leurs Délégués titulaires et suppléants au sein de notre Comité syndical.

Je vous rappelle que, conformément à l'article 8 des statuts de notre syndicat et aux dispositions des articles L.5212-6 et L.5212-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, chaque Commune ou groupement de Communes est représenté, au Comité syndical, par deux Délégués titulaires et deux Délégués suppléants, appelés à siéger avec voix délibérative en cas d'absence ou d'empêchement du ou des Délégués titulaires.

Toutefois, en application des dispositions combinées des articles L.5214-21 et L.5711-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, les Communautés de Communes, pour lesquelles il est fait application du mécanisme de représentation-substitution, disposent d'un nombre de sièges équivalents à ceux initialement dévolus aux communes concernées.

C'est ainsi que la Communauté de Communes Cluses Arve et Montagnes, dispose, au sein de notre Comité syndical, de dix-sept Délégués titulaires et de dix-sept Délégués suppléants.

La Communauté de communes Faucigny-Glières qui s'est substituée à la commune de MARIGNIER pour la compétence assainissement collectif qu'elle avait déléguée à notre syndicat, dispose alors de quatre Délégués titulaires et de quatre Délégués suppléants. La Communauté de Commune des Quatre Rivières qui s'est substituée à la commune de SAINT-JEOIRE et du SIVOM Risse et Foron pour la compétence traitement des déchets dispose de quatre Délégués titulaires et de quatre Délégués suppléants. La Communauté de communes des Montagnes du Giffre qui s'est substituée à la commune de MIEUSSY pour la compétence assainissement collectif qu'elle avait déléguée à notre syndicat, dispose alors de quatre Délégués titulaires et de quatre Délégués suppléants.

Je vous communique, ci-après, la liste des Délégués titulaires et des Délégués suppléants qui composent notre nouveau Comité syndical :

COLLECTIVITES	TITULAIRES	SUPPLEANTS
CLUSES	Jean-Philippe MAS	Erci DUCRETTET
	Didier PASQUIER	Nathalie LÉVEILLÉ
MARNAZ	Pierre PERY	Chantal VANNSON
	Antoinette MATANO	Hakim BOURAHLA
SCIONZIER	Caroline NIGEN	Quentin MONNET
	Jean-Marie DELISLE	Sandro PEPIN
THYEZ	Kaouther HEMISSI	Marianne PERY
	Roland CAGNIN	Sylvain VEILLON
COMMUNAUTE DE COMMUNES CLUSES ARVE ET MONTAGNES	FOURGEAUD Alexandra	Margot CARON
	RICHARD Vincent	Georges THIBAUT
	MAS Jean-Philippe	Eric DUCRETTET
	Didier PASQUIER	Nathalie LÉVEILLÉ
	Emilie TEYCHENE VAILLANT	Céline RECURT
	Stéphanie FERRAND	Johann RAVAILLER
	Christian BOUVARD	Bertrand VAUTHAY
	Pierre PERY	Hakim BOURAHLA
	Antoinette MATANO	Chantal VANNSON
	Pascal PROVOST	Maëlle DORIOZ
	Audrey AGUILANIU	René BRASIER
	Christian HENON	Pierre COLIN
	Eric MISSILLIER	Emmanuel JOSSERAND JOFFRE
	Sandro PEPIN	Jean-Marie DELISLE
	Quentin MONNET	Caroline NIGEN
Fabrice GYSELINCK	Kaouther HEMISSI	
Joël MOUILLE	Roland CAGNIN	

C/C FAUCIGNY-GLIERES	Stéphane VALLI	Thierry CHARRETOUR
	Sébastien BROISIN	Patrick BOCQUET
	Christophe PERY	Mathieu DEPOISIER
	Yves MASSAROTTI	Mickaël MAISTRE
C/C MONTAGNES DU GIFFRE	Mickaël GRENÈCHE	Emmanuel MOCCAND-JACQUET
	Bernard DAZZA	Laurent TRONCHET
	Didier JANCART	Jean GAUDIN
	Eric GAZANION	Jean-Marie GURLIE
C/C DES QUATRE RIVIERES	Claude MARIOTTI	Jacques PERILLAT
	Pascal POCHAT-BARON	Alexandre VIGNE
	Franck BOUZEREAU	Didier BOUVET
	Philippe PELISSIER	François FILET
SRB	Lucas PUGIN	Daniel REVUZ
	Jean-François OBERSON	Jean-Baptiste MOLLIAT

Le Comité syndical :

- Prend acte de l'installation des nouveaux Délégués titulaires et suppléants qui le composent.
- Rappelle que le mandat des Délégués sortants prend fin à compter de ce jour.

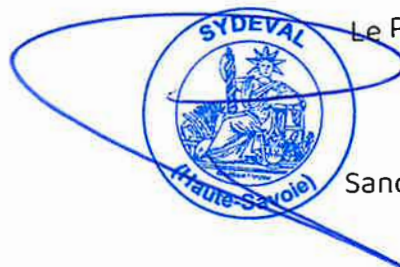
Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Le secrétaire de séance,



Fabrice GYSELINCK

Le Président,



Sandro PEPIN